

d'Etat de Décembre 1851, ni à l'Empire restauré: il fut, dit-on, en 1852, dispensé de la formalité du serment au Gouvernement nouveau, serment que durent prêter tous les fonctionnaires. Il mourut peu de mois après.

ARAGO (ETIENNE-VINCENT), frère du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et représentant à l'Assemblée de 1871, né à Estagel (Pyrénées-Orientales) le 9 février 1802, fut d'abord préparateur à l'Ecole Polytechnique, mais quitta bientôt la chimie pour la littérature dramatique. De 1824 à 1847, il fit représenter, en collaboration avec Bayard, Dumanoir, Anicet-Bourgeois, etc., plusieurs comédies et vaudevilles qui eurent du succès. Son dernier ouvrage, dans ce genre, fut une comédie en cinq actes et en vers, *les Aristocrates*, jouée au Théâtre-Français, et empreinte des idées démocratiques chères à l'auteur.

En voici les derniers vers :

- « Chacun doit ici-bas mettre la main à l'œuvre.
- « Comme dans un navire, où tout homme manœuvre,
- « A la poupe, à la poupe, aux mâts, au gouvernail.
- « La loi de l'univers, n'est-ce pas le travail?... »

Directeur du théâtre du Vaudeville de 1830 à 1840, et très répandu dans le monde des arts, M. Etienne Arago écrivit en même temps dans plusieurs journaux, notamment dans le *Siècle* et dans la *Réforme* qu'il contribua à fonder, maint article politique et littéraire. Il avait été en 1830 parmi les combattants de Juillet, à qui il avait distribué les armes qui se trouvaient dans son théâtre, et depuis, il se trouva mêlé à toutes les luttes du parti républicain contre la royauté. Compromis dans la journée de juin 1832 et d'avril 1834, il réussit à se cacher à Puteaux. En février 1848, il prit possession de la direction des postes, qu'il conserva jusqu'à l'élection du prince L.-N. Bonaparte à la présidence. En cette qualité, il consentit à retarder, le 25 novembre 1848, de plusieurs heures, le départ ordinaire du courrier, pour permettre d'y joindre la nouvelle du vote de l'ordre du jour fameux qui déclarait que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Cet acte, diversement apprécié, donna lieu à de vives polémiques. On lui doit, comme directeur des postes, la création des timbres-postes à vingt centimes.

Élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département des Pyrénées-Orientales, le 4^e sur 5, avec 25,364 voix sur 36,773 votants et 45,700 inscrits, il siégea à la Montagne, et, sauf dans le scrutin sur l'ordre du jour cité plus haut, vota le plus souvent avec les républicains avancés. Il opina contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière, pour l'amendement Grôvy, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, et pour l'amnistie des transportés. Adversaire déclaré de l'expédition de Rome et de toutes les mesures proposées par les ministres du prince-président, il observa la même attitude après la dissolution de la Constituante, et le 13 juin 1849 il se joignit, comme chef de bataillon, — il n'était pas représentant à la Législative, — aux députés et aux gardes nationaux qui protestèrent aux Arts et Métiers contre l'expédition de Rome. Poursuivi après cette journée, il se réfugia en Belgique, et fut condamné par contumace à la déportation. Il voyagea alors dans divers pays, à Bruxelles, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, et pu-

blia, entre autres : *Spa et son histoire*, un poème; le *Deux-Décembre*, et un volume en vers: la *Voix de l'exil*. L'amnistie de 1859 lui ayant permis de rentrer en France, il rédigea à l'*Avenir national* de M. Peyrat, le feuilleton dramatique; ce ne fut qu'après le 4 septembre 1870 qu'il fut rendu à la politique militante. Nommé maire de Paris par le gouvernement de la Défense nationale, il prit une part active aux travaux de la défense. Au 31 octobre 1870, il promit aux envahisseurs de l'Hôtel-de-Ville, de concert avec Dorian, que les élections auraient lieu à bref délai et, le lendemain, confirma cette promesse dans un manifeste qu'il fit placarder sur les murs. Les élections ayant été ajournées par le gouvernement, M. Etienne Arago donna sa démission de maire de Paris; il refusa la place de commissaire général des monnaies, qui lui fut offerte en compensation, et fut, le 8 février 1871, élu représentant à l'Assemblée nationale, par les Pyrénées-Orientales, mais il donna sa démission au bout de dix jours. En fait, il ne prit pas même séance à l'Assemblée, se trouvant en Italie au moment de son élection, pour une mission dont l'avait chargé le gouvernement. Depuis, M. Etienne Arago a renoncé à la politique. En 1874, il a publié sous le titre : *l'Hôtel-de-Ville au 4 septembre et pendant le siège*, le récit des événements dont la mairie de Paris avait été le théâtre; cet ouvrage a surtout le caractère d'une défense personnelle en réponse au rapport hostile de M. Daru devant la commission d'enquête parlementaire. Il remplit actuellement les fonctions de conservateur du musée du Luxembourg, et a présidé, en 1887, à l'agrandissement et à l'installation nouvelle de ce musée.

ARAGO (FRANÇOIS-EMMANUEL-VICTOR), neveu du précédent, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif en 1869, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur depuis 1876, est le fils aimé de François Arago. Né à Paris, le 6 août 1812, il collabora dans sa jeunesse, à quelques vaudevilles. En même temps, il terminait ses études de droit et se faisait recevoir avocat (1836). Il se consacra alors exclusivement au barreau, et plaida, sous la monarchie de Juillet, dans plusieurs affaires politiques retentissantes, par exemple, en 1839, pour Martin Bernard et Barbès.

Il prit les armes en février 1848, protesta, le 24, dans la Chambre envahie, contre le projet de régence de la duchesse d'Orléans, et, la République proclamée, il fut nommé commissaire général près le département du Rhône. Les principaux actes de son administration furent : l'établissement d'un impôt de quatre-vingt-dix centimes et le prélèvement, sur un fonds de 500,000 francs destiné au Comptoir national de Lyon, de la somme nécessaire pour entretenir les ateliers nationaux. Un vote de l'Assemblée constituante, dans la séance du 15 février 1849, mit fin aux violentes accusations dont M. Emmanuel Arago était l'objet à ce propos. Un certain nombre de pétitionnaires, habitants de Lyon, avaient dénoncé ces actes comme illégaux et arbitraires : l'assemblée considéra que, pris dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, et régularisés d'ailleurs par un décret du gouvernement provisoire, ils méritaient son approbation : elle passa à l'ordre du jour, après avoir entendu les explications du principal intéressé, et sur le rapport favorable de M. Frichon. Aux élections du 23 avril 1848,

il fut élu, le 3^e sur 5, représentant des Pyrénées-Orientales par 30,330 voix sur 36,773 votants et 45,700 inscrits. Mais il ne prit que très peu de part aux votes de la Constituante, ayant rempli, depuis son élection jusqu'à l'avènement à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, les fonctions de ministre plénipotentiaire à Berlin. Démissionnaire au 10 décembre 1848, il revint à Paris occuper son siège de représentant, et vota avec la gauche :

Le 21 mars 1849, *contre* l'interdiction des clubs ;

Le 3 avril, *pour* la suppression de 50,000 fr. sur le traitement du général Changarnier ;

Le 20 avril, *pour* la suppression du cautionnement des journaux ;

Le 25 mai, *pour* la mise en liberté des transportés.

Réélu le 13 mai 1849, à la Législative par son département, le 2^e sur 4, avec 21,478 voix sur 32,466 votants et 47,330 inscrits, il vota ordinairement avec la Montagne, contre la droite monarchiste et contre la politique présidentielle. Il se prononça *contre* la loi du 31 mai 1850, *contre* le projet Falloux-Parieu sur l'enseignement, et se montra l'adversaire déterminé de l'expédition de Rome. Le 2 Décembre l'enleva à la vie parlementaire ; il reprit sa profession d'avocat à Paris, et plaida notamment le procès de Berezowski (1867), qui avait, au bois de Boulogne, tiré un coup de pistolet sur l'empereur de Russie ; dans l'affaire de la souscription Baudin, il fut chargé, avec Gambetta, de la défense du journal de Delescluze. Candidat de l'opposition démocratique aux élections du 22 juin 1857 dans les Pyrénées-Orientales, il échoua et se présenta, le 24 mai 1869, à la fois dans son département d'origine et dans le Var ; il réunit un plus grand nombre de voix, mais sans réussir encore. Ce ne fut qu'aux élections partielles du 22 novembre 1869, dans la 8^e circonscription électorale de la Seine, qu'il fut élu au Corps législatif, avec 19,832 voix sur 32,823 votants et 49,689 inscrits. Il remplaçait M. Jules Simon, qui venait d'opter pour la Gironde ; il avait eu pour concurrents deux autres candidats de l'opposition républicaine, MM. Gent (5,230 voix) et Hérold (2,195). Il alla siéger à gauche, fit une vive opposition au ministère Ollivier, contre lequel il prit plusieurs fois la parole, et vota *contre* la déclaration de guerre à l'Allemagne. Après la chute de l'Empire, M. Emmanuel Arago fut, comme député de Paris, un des membres du gouvernement de la Défense nationale proclamé à l'Hôtel-de-Ville, le 4 septembre 1870. Lors du départ de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, délégués à Tours pour représenter le gouvernement en province (12 septembre), il fut chargé, par intérim, du ministère de la justice pour la partie politique. La partie administrative était dévolue à M. Hérold, secrétaire général. Il se trouvait à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre, lors du mouvement insurrectionnel. Prisonnier des envahisseurs, il fut, à la fin de la journée, délivré par la garde nationale. Après l'armistice, il fit lui-même partie de la seconde délégaration envoyée à Bordeaux auprès de Gambetta, et chargée de faire exécuter le décret du gouvernement sur les élections. Gambetta ayant donné sa démission de ministre de l'intérieur, M. Emmanuel Arago fut nommé à sa place : il conserva cette fonction jusqu'à la nomination d'Ernest Picard par M. Thiers, qui enait d'être élu chef du pouvoir exécutif (19 février 1871).

Elu lui-même, quelques jours auparavant,

représentant des Pyrénées-Orientales avec 23,162 voix sur 29,916 votants et 54,120 inscrits, il se fit inscrire au groupe de la gauche républicaine, qu'il présida, vota *contre* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la dissolution des gardes nationales, *contre* la démission de Thiers au 24 mai. Il se prononça *contre* le septennat et *contre* le cabinet de Broglie, repoussa la loi sur l'enseignement supérieur et vota la Constitution du 25 février 1875. Doué d'une voix retentissante, M. Emmanuel Arago a fait dire de lui, qu'il était, à l'Assemblée nationale, un des orateurs les plus écoutés et certainement le mieux *entendu* de la gauche. Il a pris maintes fois la parole, notamment dans les débats relatifs aux élections des magistrats, aux attributions des pouvoirs publics, à la création des Facultés de médecine, etc. En avril 1873, converti à la République « conservatrice », il avait adhéré publiquement à la candidature de M. de Rémusat contre celle de M. Barodet.

Porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans les Pyrénées-Orientales, il fut élu avec 160 voix sur 277 votants et 277 inscrits, contre 121 voix données à M. Durand.

Réélu sénateur le 8 janvier 1882 par 157 voix contre M. Lazerme, 118 voix (273 votants, 278 inscrits), il a constamment voté avec la gauche, sauf pendant les fréquentes absences nécessitées par ses nouvelles fonctions diplomatiques : depuis 1880, M. Emmanuel Arago représente la France à Berne, comme ambassadeur près de la République helvétique.

ARAGON (JEAN-LOUIS-HENRI BANCALIS DE MAUREL MARQUIS D'), pair de France, de 1819 à 1848, né à la Mastre (Ardèche), le 5 août 1763, mort au château de Saliès (Tarn), le 6 janvier 1848, entra dans l'armée après avoir été page du comte d'Artois, et dut à la protection de Monsieur sa nomination comme capitaine dans un régiment de cavalerie. Il était en possession de ce grade en 1789. Dévoué à la monarchie, il inclina vers des concessions à l'esprit nouveau, et, commissaire de la noblesse à l'Assemblée de la sénéchaussée de Carcassonne, il insista fortement lors de la rédaction des cahiers, pour que son ordre fit le sacrifice des privilèges pécuniaires, ainsi que des réglemens qui exigeaient des preuves de noblesse pour l'admission aux emplois. Il émigra cependant vers la fin de 1790, fit la campagne de 1792 en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries, et ne reentra en France qu'en 1801. Son attitude à l'égard du Consulat fut des plus réservées ; il resta de même à l'écart sous l'Empire, refusa constamment son adhésion à Napoléon et s'abstint de répondre à l'invitation qui lui fut faite de se joindre à la garde d'honneur formée pour recevoir l'empereur de passage à Toulouse en 1808. La Restauration le trouva au contraire parmi ses partisans les plus empressés. Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, il fut nommé à la présidence du collège électoral du département du Tarn ; il devait remplir encore ces mêmes fonctions en 1822. Elevé le 5 mars 1819 à la pairie, il prit place parmi ceux des défenseurs de la dynastie qui la jugèrent compromise par la politique des ministres *ultras* ; et il vota avec les royalistes constitutionnels, contre les propositions émanant de ces ministères, notamment contre le rétablissement du droit d'aînesse (8 avril 1826). Après juillet 1830, il se rallia à Louis-Philippe,

et conserva son siège de pair de France jusqu'à sa mort.

ARAGON CHARLES-FRANÇOIS-ARMAND BANCALIS DE MAUREL, COMTE D', fils du précédent, député de 1846 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lobeze (Tarn), le 23 avril 1812, mort à Paris, le 15 septembre 1848, fut, sous le gouvernement de Louis-Philippe, auditeur au Conseil d'Etat, puis député, le 1^{er} août 1846. Le premier collège électoral du Tarn (Albi), l'avait envoyé à la Chambre par 370 voix sur 615 votants et 656 inscrits, contre le comte Decazes (Léonard), député sortant, qui n'obtint que 242 voix. Au Palais-Bourbon, le comte d'Aragon soutint de ses votes la cause de la monarchie constitutionnelle, et lui demeura fidèle après la révolution de février. Il suivit constamment la même ligne politique que M. Thiers, dont il avait été quelque temps le secrétaire. Elu représentant du peuple pour le Tarn à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, par 73.807 voix (90.456 votants), il siégea encore à droite et vota :

Le 26 mai 1848, contre le bannissement de la famille d'Orléans ;

Le 2^e juillet, pour le décret contre les clubs ;
Le 9 août, pour le rétablissement du cautionnement ;

Le 26 août, pour les poursuites contre Causidière, à propos du 15 mai.

Quant aux poursuites réclamées en même temps contre Louis Blanc et également votées par l'Assemblée, le comte d'Aragon est porté par le *Moniteur* comme *absent*, au moment du vote. D'autre part, Louis Blanc, faisant dans les *Pages d'histoire de la Révolution de 1848*, le récit de son évasion en Angleterre après la séance de nuit du 26 août 1848, a écrit : « Un représentant du peuple, homme loyal entre tous, M. d'Aragon, m'aborda, et me tendant la main :

« Je ne partage pas votre opinion, me dit-il, mais je vous estime et je vous aime. Si je vous parais digne de votre confiance, venez ! » Je le suivis aussitôt. J'ai appris, depuis, qu'il était mort, et cette nouvelle a été la première douleur ajoutée au denil de mon exil. Il faisait jour quand je sortis de l'Assemblée. Arrivé chez M. d'Aragon, je me jetai tout habillé sur un lit, et je m'endormis profondément... »

Le comte d'Aragon mourut le mois suivant.

ARAMON (PIERRE-PHILIPPE-AUGUSTE DE SAUVAN, MARQUIS D'), pair de France, né au château d'Aramon (Gard), le 11 mars 1768, mort au même lieu le 26 janvier 1858, était à la tête d'un escadron de dragons au moment de la Révolution ; il quitta l'armée à cette époque, et ne prit aucune part aux événements qui suivirent. Nommé en 1816, après les Cent-Jours, à la présidence du collège électoral du Gard, et en 1826, à celle du Conseil général de ce département, il fut, en outre, appelé à la pairie par l'ordonnance du 5 mars 1819. Il vota avec les royalistes constitutionnels, prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe après juillet 1830, et resta à la Chambre haute jusqu'à la Révolution de 1848.

ARBALESTIER (LOUIS-FRANÇOIS-RÉGIS, BARON D'), député de 1830 à 1831, né à Loriol (Drôme), le 29 septembre 1789, mort au château de la Gardette (Drôme), le 3 novembre 1872, était propriétaire dans son pays natal, maire de Loriol et conseiller général, quand il fut élu député de la Drôme, par le collège de départe-

ment, le 3 juillet 1830, avec 66 voix sur 125 votants et 143 inscrits, contre 44 voix données à M. Labrettonnière, député sortant. Huit jours auparavant, dans le 2^e arrondissement électoral de la Drôme (Montélimar), Arbaletier n'avait obtenu que 12 voix contre M. Morin, élu par 115 voix. Il adhéra au gouvernement de juillet : à la Chambre, il vota avec le ministère, ne fut pas réélu l'année suivante, et ne fit plus partie, jusqu'à sa mort, d'aucune Assemblée législative. Il était officier de la Légion d'honneur.

ARBEL (LUCIEN), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, puis sénateur de 1876 à 1882, né à Saint-Lupicin (Jura), le 5 septembre 1826, passa par l'école des Arts-et-Métiers d'Aix, puis s'occupa d'industrie métallurgique et prit la direction des forges de Rive-de-Gier. Colonel de la garde nationale en septembre 1870, et, d'ailleurs sans antécédents politiques, il fut le candidat des conservateurs républicains de la Loire aux élections de l'Assemblée nationale du 8 février 1871, et élu, le 10^e sur 11, avec 47,704 voix (69,275 votants et 143,320 inscrits). Il prit place au centre gauche, et vota également avec les républicains dits « de raison » ralliés à la suite de Thiers. Il opina :

Le 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix ;

Le 10 juin contre l'abrogation des lois d'exil ;

Le 30 août pour le pouvoir constituant de l'Assemblée ;

Le 3 février 1872, pour le retour du Parlement à Paris.

Cependant, il s'abstint, le 24 mai 1873, sur la proposition tendant à ne pas accepter la démission de Thiers. Mais il se prononça, par la suite, contre le ministère de Broglie, pour les propositions Casimir Périer et Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat en faveur de l'élection des sénateurs par le suffrage universel, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 juin 1876, M. Arbel, s'étant présenté aux élections sénatoriales de la Loire comme républicain très modéré, fut élu seulement au 3^e tour de scrutin avec 208 voix sur 394 votants et 396 inscrits, contre 181 voix données à M. de Sugny, son collègue de l'Assemblée nationale. Réélu le 5 janvier 1879 avec 283 voix contre MM. de Montgolfier, 121, et de Meaux, 117, il siégea au centre gauche du Sénat, et il vota constamment avec ce groupe parlementaire jusqu'au 5 janvier 1888, époque à laquelle il fut remplacé par M. Brunon, également maître de forges, candidat républicain.

ARBEY (PIERRE-FRANÇOIS), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Chamesey (Doubs), le 22 septembre 1805, mort à Laon (Aisne), le 11 juillet 1857. Il quitta à l'âge de seize ans sa famille, dont la position était modeste, et se rendit en Suisse chez un oncle qui se chargea de lui faire terminer ses études ; puis, de retour à Paris, il entra dans une étude d'avoué. Devenu lui-même avoué à Pithiviers, au mois de mai 1830, il s'occupa aussi de politique, ne cacha pas ses opinions libérales, et après avoir été quelques années adjoint au maire de Pithiviers, donna sa démission avec ses collègues de la municipalité, afin de protester contre le ministère (1843). Il assista, en 1847, au banquet réformiste d'Orléans. « J'étais, a-t-il dit plus tard dans sa profession de foi de 1848, en face du citoyen Crémieux qui me serra la main pour me féliciter de ma fermeté de principes. »

Le département du Loiret l'envoya, le 23

avril 1848, à l'Assemblée constituante, par 52,136 voix sur 73,249 votants et 88,000 inscrits. Il s'était déclaré républicain modéré. Il vota en effet avec les modérés de la Constituante, et souvent avec la droite, sauf dans les questions du hannissement de la famille d'Orléans, de l'institution des deux Chambres, de l'incompatibilité des fonctions, de la réduction de l'impôt du sel, et de la mise en liberté des transportés.

À l'Assemblée législative, où 33,012 voix l'envoyèrent siéger à nouveau, comme représentant du Loiret, il continua de voter avec la gauche modérée, sans se rallier à la politique de l'Élysée. Le Coup d'État de décembre 1851 le rendit à la vie privée.

ARBOGAST (LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791 et à la Convention, né à Mutzig (Bas-Rhin) le 4 octobre 1759, mort à Strasbourg le 8 avril 1803, avait été recteur de l'Université de Strasbourg et professeur de mathématiques à l'école d'artillerie et à l'école centrale du département du Bas-Rhin, lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée législative, pour ce département, le 31 août 1791, par 334 voix sur 605 votants.

Reçu, par le même département à la Convention, le 6 septembre 1792, par 380 voix sur 555 votants, il prononça ces paroles, au 3^e appel nominal dans le procès de Louis XVI : « Je consulte l'Histoire, je consulte le salut de la République dans la détention jusqu'à la paix. » Il fit partie du comité chargé de faire un rapport sur le procès de Carrier, après le 9 thermidor.

Ayant eu un mémoire, sur une question de mathématiques, couronné par l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, il devint membre correspondant de cette Académie, et, le 9 ventôse an IV, membre de l'Institut. On a de lui : *Mémoire sur la nature des fonctions arbitraires qui entrent dans les intégrales des équations aux différences partielles (1790)* — *Calculs des dérivations et de ses usages dans la théorie des unités et dans le calcul différentiel (an VIII)*, etc.

ARCHAMBAULT (EMILE-PHILIPPE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Prémery (Nièvre), le 11 juin 1793, mort à Prémery, le 17 février 1873. Sa famille, trop pauvre pour le faire instruire, l'ayant abandonné à lui-même dès l'âge de 14 ans, il se mit dans le commerce des bestiaux, puis devint marchand de bois. En 1823, il fut nommé conseiller municipal de sa commune natale, adjoint, puis maire, et conseiller général du canton, il se montra le zélé partisan des idées libérales et démocratiques, manifesta une vive opposition aux tendances du gouvernement de Louis-Philippe, et lutta opiniâtement contre la candidature, aux élections législatives, de M. De-laugle, procureur général à la cour de Paris, soutenue par le ministère et par le préfet de la Nièvre, M. Mallac. « Sous l'influence de cessantiments, dit un biographe, la sève vigoureuse de son esprit sans culture s'était assez développée toute seule pour le rendre capable d'un bel et bon délit de presse contre le Gouvernement. » Il allait pour ce délit subir une condamnation à la prison, quand la révolution de Février vint l'amnistier et faire de lui un représentant du peuple. Le 23 avril 1848, il fut élu le 3^e sur 8, avec 31,070 voix sur 75,213 votants et 88,295 inscrits. À l'Assemblée, il se sépara de ses col-

lègues de la Montagne, et vota avec les républicains modérés, de la nuance du général Cavaignac :

Le 28 juillet 1848, pour le décret sur les clubs ;
Le 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps ;

Le 2 novembre, contre le droit au travail ;
Le 27 décembre, pour la suppression complète de l'impôt du sel ;

Le 5 avril 1849, pour la suppression des 50,000 francs de traitement au général Changarnier ;

Le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Absent le jour du vote sur la proposition Râteau (dissolution de la Constituante), il écrivit au *Moniteur* que, présent, il eût voté contre cette proposition.

Après la session, Archambault renouça à la vie parlementaire.

ARCHIER (JEAN-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), le 6 juillet 1752, mort à Saint-Chamas, le 4 octobre 1795, était administrateur des Bouches-du-Rhône, maire de Saint-Chamas en 1790 et résidait à Saint-Chamas, quand il fut élu, le 31 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, par 373 voix sur 598 votants. Il fit, le 26 janvier 1792, un rapport relatif aux faux assignats remis aux receveurs de districts et conclut, au nom du Comité des assignats et monnaies, en proposant de décréter que, dès qu'une falsification serait découverte, il serait dressé, par les soins du commissaire de la caisse de l'Extraordinaire, et par les préposés à la fabrication, procès-verbal des signes caractéristiques, et que ce procès-verbal serait envoyé aux receveurs et rendu public. L'Assemblée vota l'ajournement. Le 6 mars, l'Assemblée venant de recevoir des dépêches importantes du département des Bouches-du-Rhône, où des troubles s'étaient produits, Archier fournit à ce sujet des explications. La ville de Marseille avait eu à se plaindre de la conduite « du régiment d'Ernest, suisse » ; elle réclama son éloignement, mais on ne l'envoya qu'à Aix ; en même temps, le directoire du département refusait à la commune de Marseille la permission d'acheter des armes pour la garde nationale. De là, une vive émotion dans la population ; des citoyens se rendirent à Aix, désarmèrent les soldats, et l'ordre fut troublé. Archier intervint encore, le 13 mars, pour combattre le décret d'accusation proposé contre le directoire d'Arles, qui avait laissé mettre la ville sur le pied de guerre. L'Assemblée décida de mander à sa barre les membres du directoire du district et de celui du département. Archier était, à sa mort, commissaire de l'armée de la Moselle.

ARCHIMBAUD (JOSEPH-ALPHONSE-BONNAUD, MARQUIS D'), député de 1815 à 1816, né à Isle (Vaucluse), le 3 janvier 1767, mort à Vinsobres (Drôme), le 26 novembre 1857. Ancien capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, et maire de Bédouin (Vaucluse), il fit partie de la Chambre introuvable, ayant été élu le 22 août 1815 député de Vaucluse au collège de département. Il y siégea dans les rangs de la majorité ultraroyaliste, et s'associa à tous ses votes, sans prendre une seule fois la parole.

ARCHINARD (JEAN-PIERRE), député à l'Assemblée nationale de 1791, né à Saillans (Drôme), le 26 juin 1742, mort à Crest (Drôme),

le 13 janvier 1836, était issu d'une vieille famille protestante du Dauphiné, et en avait gardé des sentiments assez hostiles à l'ancien ordre de choses. Établi à Crest comme négociant, il seconda, de concert avec le maire Durand, avec Daly et d'autres, le mouvement de résistance qui aboutit à l'Assemblée de Vizille. Ses relations commerciales l'appelaient chaque année à Paris, il s'y lia avec les membres les plus marquants du parti avancé, notamment avec Camille Desmoulins; il haranguait lui aussi le peuple dans les jardins du Palais-Royal, où il était bien connu sous le nom d'Archinard de Crest. Ces antécédents le firent nommer, au début de la Révolution, administrateur du district de Crest, et, lors des élections pour l'Assemblée législative, il fut nommé député de la Drôme par 262 voix sur 355 votants. Il siégea parmi ceux qui ne cachaient pas leurs tendances républicaines, et appuya de son vote toutes les mesures restrictives du pouvoir royal. Jullien (de la Drôme), dans sa correspondance publiée par M. Lockroy, le signale comme le député le plus avancé de ce département à la Législative. Il n'aborda la tribune que pour traiter des questions financières; à la séance du 8 février 1792, il proposa et fit adopter, en 27 articles, une loi d'organisation des bureaux de la comptabilité nationale, chargés de vérifier l'emploi des deniers publics et d'assurer le contrôle financier du Parlement.

M. Archinard ne se représenta pas aux élections pour la Convention nationale; il fut néanmoins retenu à Paris par l'éducation de ses filles, dont l'une épousa le général Gouvion-Saint-Cyr. Il remit à la Convention nationale une adresse des républicains de Crest, dont il resta toujours l'intermédiaire avec les pouvoirs publics, et qu'il tenait au courant des événements politiques par l'envoi de fréquentes lettres. L'une d'elles, du 21 prairial an II, parle ainsi de la fête de l'Être Suprême: « La fête d'hier a été superbe et tout s'est passé au mieux; le peuple était dans le plus grand enthousiasme; il faut qu'il soit bien convaincu que la Convention doit être son seul pilote, et que c'est de son sein, de la sagesse de ses mesures, des lois qu'elle nous donne, que doit sortir le ciment de notre bonheur ».

Après la Révolution, Archinard rentra à Crest, où il fut membre du collège électoral et du Conseil général de la Drôme. Hostile au retour des Bourbons, il fut, aux Cent-Jours, délégué auprès de Napoléon, à qui il présenta une adresse d'adhésion au nom de son département. A l'écart des affaires pendant toute la Restauration, il salua avec enthousiasme l'avènement de la monarchie de Juillet, qui le nomma, en 1832, chevalier de la Légion d'honneur. M. Maurice Faure, député actuel de la Drôme, est le petit neveu d'Archinard.

ARÇON (JEAN-CLAUDE-ÉLÉONORE LE MICHAUD D'), membre du Sénat conservateur, né à Pontarlier (Doubs), le 18 novembre 1733, mort à Auteuil (Seine), le 1^{er} juillet 1800, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; il préféra être ingénieur et entra à l'école de Mézières à l'âge de 21 ans. Il en sortit ingénieur l'année suivante, prit part à la guerre de Sept ans et se distingua au siège de Cassel. Il fut chargé en 1774 de lever la carte des Vosges et du Jura, et, en 1782, au siège de Gibraltar, imagina des batteries flottantes, insubmersibles, incombustibles, blindées, et pouvant porter chacune 30 pièces de canon. Mais la rivalité des deux armées assiégeantes, française et espagnole, la

prévention qu'inspirait aux généraux de court cet officier parvenu par son seul mérite, firent échouer ses plans, par de fausses manœuvres; sous prétexte d'empêcher l'ennemi de s'emparer de ses batteries, on y mit le feu. Le commandant anglais, sir Elliot, rendit publiquement justice aux talents de l'ingénieur.

D'Arçon était, au moment de la Révolution, chef de brigade du génie à Landau. Envoyé en Hollande dans l'armée de Pichegru, en 1792, avec le titre de général, il fit le siège de Bréda, que le comte de Byland lui rendit le 24 février 1793, et peu après prit Gertruydenberg. Sous la Convention, comme sous le Directoire il siégea, sous les ordres de Carnot, dans les conseils et les comités militaires, puis se retira dans son pays natal jusqu'à son entrée au Sénat conservateur, en 1799, un an avant sa mort.

Il a publié un certain nombre d'ouvrages fort estimés sur des questions de génie militaire.

ARDAILLON (JACQUES-MARIE), député de 1831 à 1842, né à Boulieu (Ardèche), le 7 mars 1795, mort à une date inconnue.

Riche propriétaire de forges à Saint-Julien, il se fit, sous la Restauration, la réputation d'un zélé partisan des idées libérales. En sollicitant, après la Révolution de Juillet, le 5 juillet 1831, les suffrages des électeurs du 2^e collège électoral de la Loire (Saint-Chamond), il s'engagea à combattre les ministres qui s'écarteraient des principes de cette Révolution, et se déclara l'adversaire de l'hérédité de la pairie. Il fut élu par 119 voix sur 126 votants et 351 inscrits. Réélu successivement le 21 juin 1834 avec 174 voix (263 votants, 434 inscrits), le 4 novembre 1837, avec 222 voix (409 votants, 494 inscrits), et le 2 mars 1839, il fit toujours partie, dans ces diverses législatures, de la majorité ministérielle; toutefois, il se montra fidèle à sa promesse de voter contre l'hérédité de la pairie. M. Ardaillon ne joua guère, dans les délibérations de la Chambre des députés, que le rôle d'interrupteur. Il s'écria, par exemple, alors que M. Isambert parlait dans la discussion de la loi sur les barricades: « Les Romains se servaient d'armes blanches, et non pas d'armes à feu! »

« M. Ardaillon, écrivait un biographe, s'adonne aussi à la spécialité du rire, dont il fait un fréquent usage, lorsque les orateurs patriotes s'efforcent d'énuvoier l'Assemblée par le récit des malheurs des proscrits ou des victimes de la police. »

Il vota les poursuites contre le journal la *Tribune*, contre Audry de Puyravault et Cormenin, il vota enfin les projets de loi présentés, après l'attentat de Fieschi (1835) contre l'institution du jury et contre la presse. Aux élections du 9 juillet 1842, il échoua avec 193 voix; son concurrent, M. Gaultier, fut élu par 247 suffrages. M. Ardaillon était maire de Saint-Chamond, conseiller général de la Loire et officier de la Légion d'honneur.

ARDANT (PAUL-JOSEPH), député de 1842 à 1848, né à Metz (Moselle), le 22 décembre 1800, mort à Vincennes, le 25 novembre 1858, suivit la carrière militaire, dans l'arme du génie; il avait le grade de chef de bataillon quand, le 5 avril 1842, il fut, pour la première fois, élu député du 2^e collège électoral de la Moselle (Metz), en remplacement de M. Parant, décédé. Il avait été le candidat de l'opposition. Il le fut encore aux élections générales du 9 juillet 1842,

contre M. Pélissier. Mais à partir de cette époque, il se rangea parmi les conservateurs les plus décidés et vota presque toujours avec le gouvernement. Les projets de loi relatifs à la construction et à l'achèvement de plusieurs édifices publics, à la délimitation et à la décoration des abords du Panthéon, aux travaux à exécuter au palais de la Chambre des pairs, l'eurent pour rapporteur. Il prit part, avec une compétence professionnelle incontestable, à la discussion des lois concernant les chemins de fer, les finances, la marine, l'Algérie, l'administration civile.

Nommé lieutenant-colonel à la fin de juin 1845, il fut encore réélu député de Metz, avec 207 voix sur 380 votants et 425 inscrits, le 1^{er} août 1846 : il avait eu cette fois deux concurrents, MM. Lallemant 103 voix, et de Cured 59. La Réunion de Février mit fin à sa carrière parlementaire. Professeur de construction à l'école d'application du génie, à Metz, il passa général de brigade, le 16 mai 1855. Il mourut au Polygone de Vincennes, victime d'un accident.

ARDOIN (JACQUES-AUGUSTIN-JOSEPH-AIMÉ), représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis député de 1837 à 1839, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 12 septembre 1779, mort à Paris, le 2 juin 1854, était le fils « de M. Ardoin (Joseph), d'Embrun, avocat au ci-devant parlement de Grenoble, et de dame Catherine-Guillaume-Elisabeth Dornozan. » Banquier à Paris, il fut, lors des élections à la Chambre des représentants, sous les Cent-Jours, député par l'arrondissement d'Embrun, avec 57 voix sur 68 votants, contre 9 seulement données à M. Faure, capitaine retraité. Il ne s'y fit pas remarquer, non plus qu'à la Chambre des députés de 1837, où il fut élu, le 4 novembre, et où il siégea parmi les conservateurs partisans du ministère, jusqu'en 1839; non réélu aux élections qui eurent lieu le 2 mars de cette année, il vécut, depuis, en dehors de la politique.

ARÉNA (BARTHÉLEMY), député à l'Assemblée législative de 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à l'Île-Rousse (Corse) en 1765, mort à Livourne (Italie) en 1829, adopta avec ardeur les principes de la Révolution, fut choisi par la Corse comme député suppléant aux États-généraux, puis élu, le 21 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, avec 214 voix sur 368 votants. Il était alors procureur général syndic à l'Île-Rousse. Il prit plusieurs fois la parole pendant la session : pour défendre (janvier 1792) le général Chollet impliqué dans les troubles de Perpignan; pour réclamer en faveur des magistrats corses une indemnité égale à celle des magistrats français employés dans l'île; pour appuyer la mise en accusation du ministre de la guerre de Lessart. Plus tard il demanda compte des ordres donnés à Luchner, et ne manqua jamais d'attaquer vivement les ministres qui avaient succédé à Roland et à Dumouriez. Après la session, il revint en Corse, se jeta dans la lutte du parti patriote contre Paoli, accusé d'avoir, par ses manœuvres, fait échouer l'expédition que tentèrent en 1793 les Français en Sardaigne. Mais Paoli l'ayant emporté et ayant réussi à faire condamner Aréna par une Assemblée tenue à Corte, celui-ci dut s'expatrier. Il se rendit alors de nouveau à Paris, s'affilia aux Jacobins, et y tint des discours enflammés contre les traîtres qui à la suite de Paoli avaient livré l'île aux Anglais. Répu-

blicain passionné, il fut, comme tel, après le départ des Anglais, élu député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI. Là encore il se montra le défenseur zélé des institutions républicaines, dénonça, à la séance du 3 thermidor an VI, un écrit propre à égarer l'armée et à la détacher de la République; se prononça (22 prairial an VII) pour la liberté de la presse, et vota le projet de Berlier, qui fut définitivement adopté le 29 prairial. Le 30, il monta à la tribune pour dénoncer une conspiration de Merlin contre la représentation nationale; il ajouta que, depuis vingt-quatre heures, on brûlait, chez le ministre de la police, tous les papiers qui pourraient jeter quelque jour sur la conspiration. D'autre part, à une réunion populaire tenue au manège, le 28 messidor an VII, il appelait les citoyens à la défense de la Constitution : « Frères et amis, disait-il, pouvez-vous avoir une arrière-pensée?... (Non! non! La Constitution de l'an III, rien que la Constitution!) Eh bien! je vous le proteste, les fidèles mandataires du peuple et le Directoire exécutif ont fait entre eux le respectable serment de mourir plutôt qu'il soit porté atteinte aux droits qu'elle vous accorde, soyez donc ses auxiliaires les plus dévoués et marchez d'un pas ferme et hardi dans le sentier de la République!... »

Adversaire résolu de Bonaparte, il fut du petit nombre des représentants qui tentèrent de s'opposer par la force au coup d'État du 18 Brumaire; il résista jusqu'au dernier moment et tenta lui-même de saisir le dictateur au collet pour l'expulser de l'Assemblée. Les amis de Bonaparte répandirent, à ce sujet, le bruit qu'Aréna avait voulu le frapper d'un coup de poignard, et Fargues en porta la prétendue nouvelle au Conseil des Anciens. La vérité, reconnue depuis, est que Barthélemy Aréna n'était point armé; il ne cessa, d'ailleurs, toute sa vie de réclamer contre cette légende, et il fit insérer, en mai 1815, dans les journaux italiens, une rectification positive. Voici le texte, d'après le *Moniteur*, des paroles qu'il prononça dans la séance du 19 brumaire, à Saint-Cloud : — « Je demande qu'il soit dressé une liste des membres qui ont répondu à l'appel nominal, et qu'elle soit imprimée et envoyée aux départements. Le Corps législatif ne peut avoir changé de résidence sans de grands dangers; il faut que la France sache que nous sommes à notre poste, et que nous sommes décidés à périr pour le maintien de la Constitution républicaine. »

La proposition ne fut pas adoptée. C'est à la fin de cette même séance que les grenadiers entraînés par Bonaparte expulsèrent les représentants du château de Saint-Cloud. Compris, naturellement, par le premier consul, sur la liste de ceux qui devaient être déportés, Aréna réussit à échapper aux recherches de la police et se retira à Livourne, où il vécut dans l'obscurité, entouré de sa famille et fidèle aux principes qu'il avait constamment défendus.

ARÉNA (JOSEPH-ANTOINE), frère du précédent, député au Conseil des Cinq-Cents, né à l'Île-Rousse (Corse) le 30 mai 1771, exécuté à Paris le 30 janvier 1802. Chef de bataillon en Corse, il devint adjudant général en 1793; il fit brillamment la campagne d'Italie et se distingua au siège de Toulon, ainsi qu'en témoigne le rapport de Dugommier, général en chef, inséré au *Moniteur* du 7 décembre 1793. En complète communauté d'idées et de sentiments avec son frère Barthélemy, il fut, avant lui, (21 ger-

minial an V), membre du Conseil des Cinq-Cents, pour le département du Golo. Il fit dans cette Assemblée, le 6 brumaire an VI, un rapport sur la situation de la Corse, et annonça que « les rebelles avaient été vaincus et dispersés par les républicains. » Après le 18 Brumaire, il protesta contre le coup d'Etat, en donnant la démission de son grade de chef de brigade de gendarmerie, et poursuivit dès lors Bonaparte de sa haine et de ses tentatives de vengeance. De concert avec le statuaire Ceracchi, Topino Lebrun, Demerville et Diana, il ourdit un complot qui avait, dit-on, pour but d'attenter aux jours du premier consul. Arrêté au théâtre de l'Opéra, avec les autres conjurés, le 18 vendémiaire an IX (10 octobre 1800) sur la dénonciation d'un officier nommé Harel, il fut détenu plus d'une année dans la tour du Temple, tandis que l'instruction s'efforçait de réunir les preuves de la conspiration. L'explosion de la machine infernale précipita le dénouement, et détermina la condamnation à mort, par le tribunal criminel, d'Aréna et de ses coaccusés. « Attendu, dit le jugement, que le complot déclaré constant par la déclaration du jury, tendait à troubler la République par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité législative, etc. »

Le plaidoyer du citoyen Guichard, défenseur d'Aréna devant le tribunal criminel, avait habilement, mais sans succès, tiré argument de la précipitation soudaine de l'accusation, impatiente de trouver des coupables après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, et qui semblait saisir les premiers venus. Il insista aussi sur l'absence de preuves : « On aura sans doute trouvé chez Aréna ou ailleurs le plan de ce complot, on aura intercepté des lettres qui auront témoigné de son existence; des personnes seront venues déposer qu'on a cherché à les faire entrer dans la conspiration, on aura acquis la preuve de certains paiements faits à des conjurés pour avoir des armes, des munitions? Rien de tout cela. Pas une seule lettre, pas un seul chiffon, pas un seul témoin, pas une seule arme, pas le plus léger indice qu'il trempât dans aucun complot, etc. »

Une requête présentée par Joseph Aréna au tribunal de Cassation fut rejetée, et les condamnés furent fusillés le 30 janvier 1802.

ARENBERG (AUGUSTE-MARIE-RAYMOND COMTE DE LAMARCK ET PRINCE D'), député de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789, pour le bailliage du Quesnoy (Nord), né à Bruxelles le 30 août 1753, mort à Bruxelles le 20 septembre 1833, avait reçu de son aïeul maternel la propriété du régiment de Lamarck, au service de la France, et qui partit pour les Indes, en 1780, contre les Anglais. Grand propriétaire en Belgique et dans la Flandre française, il prit parti pour les Belges insurgés contre la domination autrichienne, et, élu en France député de la noblesse aux Etats-Généraux, le 19 avril 1789, il se lia avec les membres les plus en vue du parti avancé, notamment avec Mirabeau et Talleyrand. Il était alors maréchal de camp dans l'armée française. Une lettre écrite par lui au comité de Gand, le 10 décembre 1789, montre qu'il ne se désintéressait pas de la révolution brabançonne, à laquelle les Etats de Flandre venaient de le rattacher en acceptant l'offre de ses services. Il conseille « l'union préalable des provinces belges, cette force sans laquelle la patrie ne recouvrera jamais sa liberté, et qui leur permettra de négocier faci-

lement avec les puissances voisines qui, jusque-là, peuvent feindre d'ignorer, ou même ignorent réellement quelle cause, quels projets, quels hommes les étrangers serviraient en intervenant dans le mouvement des Pays-Bas, qu'on ne saurait encore qualifier au dehors d'insurrection vraiment nationale. Si c'est une constitution entièrement républicaine, et par conséquent la guerre, mais une sainte et juste guerre que vous voulez, il faut employer tous les moments de l'armistice qui vient d'être signé à y décider les provinces, à déterminer leur contingent d'hommes et d'argent, à se procurer avec abondance des armes et des munitions, en un mot à organiser très rapidement une force militaire, à intéresser les puissances voisines, ou plutôt à les désintéresser de cette grande révolution.

Si ce n'est que pour regagner sur l'Empereur les avantages que vous avez perdus, il faut encore et la coalition des provinces, et l'intervention paisible et la garantie efficace des puissances voisines, mais par d'autres procédés, et avec des préparatifs d'une autre nature. Pour moi, qui verserai jus qu'à la dernière goutte de mon sang pour recouvrer la liberté de mon pays, et même pour en faire une heureuse république fédérative, je déclare que je ne consentirai jamais à donner mon pays à une autre puissance, et même que je m'opposerai de toutes mes forces à une révolution qui ne tournerait qu'au profit de quelques ambitieux subalternes et perfides. »

Les Impériaux, d'abord battus par les patriotes belges, eurent bientôt raison d'une révolution affaiblie par des dissentiments et des rivalités d'influence. Le prince d'Arenberg resta en France, et se tourna vers la cour, dont il devint un des conseillers les plus écoutés. Il servit d'intermédiaire entre elle et Mirabeau, et se chargea de l'échange de notes et de subsides qui furent le seul résultat pratique de ce secret accord, car Mirabeau mourut quelque temps après, dans les bras du prince d'Arenberg, qu'il avait nommé son exécuteur testamentaire. En 1793, le prince alla prendre du service en Autriche, et fut employé par le baron de Thugut dans quelques négociations contre Bonaparte, ce qui lui ferma, pendant la durée de l'Empire, les portes de la France. A la formation du royaume des Pays-Bas, en 1815, il rentra à Bruxelles avec le grade de lieutenant général; il conserva, jusqu'à la fin, contre la France, une rancune que le temps ne put adoucir.

ARENBERG (LOUIS-ENGELBERG-MARIE-JOSEPH-AUGUSTIN, PRINCE D') membre du Sénat conservateur, né à Bruxelles, le 3 août 1750, mort à Bruxelles, le 6 mars 1820, était le petit-fils du duc Léopold Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg, gouverneur de la province de Hainaut, et qui protégea et pensionna J.-B. Rousseau. La famille d'Arenberg, une des premières de l'aristocratie européenne, est issue de l'illustre maison de Ligne. — Le prince d'Arenberg passa dans la retraite tout le temps de la Révolution; éloigné de la vie active par un accident de chasse qui l'avait rendu aveugle à l'âge de 24 ans, il fut uniquement, à cause de son nom et de son origine, recherché par Napoléon pour faire partie du Sénat conservateur: il y fut appelé le 20 mai 1806. En même temps, l'Empereur le dédommagea par des domaines en Westphalie de la perte des possessions que le traité de Lunéville lui avait enlevées sur la rive gauche du Rhin. Enfin le duc d'Arenberg dut échanger son titre de duc contre celui de comte de l'Em-

pire (26 avril 1808.) Sa fille, Pauline d'Arenberg, épouse du prince de Schwarzenberg, périt dans un incendie, en 1810, au bal donné à l'ambassade d'Autriche à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Retiré à Bruxelles après la chute de Napoléon, d'Arenberg montra la plus vive aversion pour les partisans de l'empereur déchu, qu'il avait lui-même accepté de servir. Son passage au Sénat ne laissa d'ailleurs aucune trace.

ARENBERG (PIERRE D'ALCANTERA-CHARLES-MARIE, PRINCE D'), pair de France, né à Paris, le 2 octobre 1790, mort à Bruxelles, le 27 septembre 1877, était le quatrième fils du comte de la Marck (voir plus haut), et le frère du duc Louis Prosper, qui fit au service de Napoléon les campagnes de Prusse et d'Espagne, et devint ensuite membre héréditaire du collège des princes à la diète principale de la Westphalie prussienne, puis membre de la première chambre du royaume de Hanovre. — Lui-même fut officier d'ordonnance de Napoléon I^{er}. Après la chute de l'Empire, il se rallia à la Restauration, et fut créé duc et pair de France par Charles X (ordonnance du 5 novembre 1827). Avant de prendre séance il lui fallut recevoir du roi des lettres de grande naturalisation. « Sa nomination, dit un biographe du temps, a excité quelques murmures. On a pensé généralement que beaucoup de Français avaient plus de droits à un tel honneur qu'un étranger peu connu. »

ARENBERG (AUGUSTE-LOUIS-ALBÉRIC, PRINCE D'), fils du précédent, député de 1877 à 1881, né à Paris, le 15 septembre 1837, — appartient à la branche française de sa famille. En possession de propriétés considérables sur plusieurs points de la France, et notamment dans le Cher, à Meneton-Salon (canton de Saint-Martin d'Auxigny), sportsman distingué, ancien officier des mobilisés du Cher en 1870, il était, depuis peu, conseiller général de Saint-Martin, lorsqu'il fut, aux élections du 14 octobre 1877, dans la 1^{re} circonscription de Bourges, le candidat heureux du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, après la dissolution de la Chambre des députés. Il fut élu, comme conservateur, avec 9,036 voix sur 16,090 votants et 19,401 inscrits, contre M. Devoucoux, député sortant, président de la gauche républicaine, l'un des signataires du fameux ordre du jour des gauches, dit des 363. M. Devoucoux n'obtint que 6,914 voix. (Un assez grand nombre d'électeurs, parmi les républicains avancés, mécontents de l'attitude politique de M. Devoucoux, s'étaient abstenus de prendre part aux scrutins.) Le prince d'Arenberg siégea à droite et vota constamment avec les monarchistes *contre* les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, *contre* l'amnistie, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* l'article 7, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, *contre* le rétablissement du divorce, etc.

Aux élections du 21 août 1881, M. d'Arenberg fut candidat dans la même circonscription, et échoua avec 7,886 voix, contre M. Chéneau, conseiller général, maire de Brécy (Cher) candidat républicain opportuniste, et patronné par M. Henri Brisson. M. Chéneau fut élu au second tour avec 8,316 voix. Enfin, aux élections du 4 octobre 1885, M. d'Arenberg fut porté par les conservateurs du Cher; il obtint 37,778 voix. La liste opportuniste, restée seule en présence de la liste monarchiste, passa au second tour. Le prince A. d'Arenberg repré-

sente toujours au Conseil général du Cher le canton de Saint-Martin d'Auxigny.

ARÈNE (FRANÇOIS-MARC-ANTOINE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Toulon (Var), le 8 septembre 1794, mort à Toulon, le 9 juillet 1852, exerçait en 1848 la profession d'avoué dans cette ville. La Révolution de Février l'appela aux fonctions de sous-commissaire du gouvernement provisoire. Aux élections d'avril, il fut élu représentant du Var à l'Assemblée constituante, le 9^e et dernier de la liste, par 24,592 voix sur 87,328 votants et 96,216 inscrits. Il vota avec la majorité dans presque toutes les occasions, refusa toutefois son vote à l'ordre du jour « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », se prononça *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'impôt proportionnel, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, et *pour* l'interdiction des clubs.

Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, et cette fois le 1^{er} sur 7, à la Législative, avec 28,959 voix, il continua d'y voter avec les républicains les plus modérés.

ARÈNE (EMMANUEL), membre de la Chambre des députés, né à Ajaccio (Corse), le 1^{er} janvier 1856, passa son enfance à Marseille, puis à Aix, où il suivit les cours du lycée; il vint ensuite faire à Paris ses études de droit. M. Edmond About le prit alors pour secrétaire, et le fit débiter comme journaliste au *XIX^e Siècle* qu'il dirigeait. Il passa de là au journal *Paris*, fondé en 1881 par d'anciens rédacteurs de la *France*. M. Arène avait, dans diverses polémiques des plus vives, très ardemment soutenu la politique de Gambetta, dont il était l'ami personnel; la protection de cet homme politique ne fut pas étrangère à l'élection de M. Arène comme conseiller général de la Corse, en août 1880, — (M. Arène n'avait pas encore vingt-cinq ans accomplis, il ne devint éligible que le 1^{er} janvier suivant), — non plus qu'à son élection de député dans l'arrondissement de Corte, le 4 décembre 1881. (L'option de M. de Choiseul pour l'arrondissement de Melun (Seine-et-Marne), avait déterminé une vacance). Il l'emporta, avec 6,672 voix, sur 9,389 votants et 16,362 inscrits, sur M. Paschal Grousset, ancien membre de la Commune, candidat républicain radical, intransigeant. M. Arène avait été élu avec le programme de l'Union républicaine; il siégea, en effet, dans ce groupe et vota avec lui pour la politique opportuniste, représentée au pouvoir par les cabinets Gambetta et Jules Ferry. Il fut particulièrement, à son arrivée au Palais-Bourbon, un des plus ardents défenseurs du « grand ministère », qu'il soutint de ses articles dans la presse, autant que de ses votes à la Chambre. Il fut de la minorité gambettiste du 26 janvier 1882, garda une attitude très réservée à l'égard du ministère de M. de Freycinet, et vota :

Le 4 mars 1882, *contre* l'amendement Jules Roche (élection du maire de Paris);

Le 7 mars, *contre* la proposition Boysset tendant à l'abolition du Concordat;

Le 29 janvier 1883, *contre* l'élection de la magistrature par le peuple.

Il avait pris la parole, le 12 juillet 1882, en qualité de rapporteur d'un projet d'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

Après que M. Jules Ferry eut repris la prési-

dence du Conseil (22 février 1883). M. Emmanuel Arène se montra disposé à lui donner tout son concours.

Il vota, pour lui, le 6 mars, à propos de la révision, et, par la suite, chaque fois que les événements du Tonkin, les conflits avec la Chine, les entraînements de la politique coloniale, les embarras diplomatiques qui en furent la conséquence, enfin, à l'intérieur, les divisions et les querelles entre l'opportunisme et l'intransigeance posèrent devant la Chambre la « question de confiance ». Toutefois, M. Arène s'abstint de prendre part au vote de certaines demandes de crédits relatives à l'expédition du Tonkin. En revanche il accorda son vote à la loi sur les récidivistes, au maintien de l'ambassade auprès du pape. Il opina lors de la convocation du Congrès de Versailles (4-13 août 1884), pour la suppression des sénateurs inamovibles et l'augmentation du nombre des électeurs sénatoriaux. Enfin, il se prononça pour le rétablissement du scrutin de liste (proposition Constaux).

Collaborateur du *Matin*, M. Arène, eut en août 1884, un démêlé retentissant avec MM. Granet, député, et Ernest Judet, directeur et rédacteur en chef de la *Presse Libre*. Une dépêche adressée de Bastia à M. Arène, ayant été textuellement reproduite dans un numéro de ce journal, M. Arène accusa « d'indélicatesse ou de vol » les auteurs de cette publication ; un duel s'ensuivit entre MM. Judet et Arène ; celui-ci fut blessé à la main. Cette affaire de dépêche se rattachait à une accusation formulée naguère contre M. Arène et son collègue du Sénat, M. Peraldi ; M. Judet leur avait reproché à tous deux leur attitude favorable à la Compagnie Morelli, concessionnaire des « services maritimes postaux entre le continent et la Corse. » M. Arène protesta très vivement contre ces articulations. Il fut encore mêlé, comme ami du préfet André de Trémontels, à l'affaire du journaliste Saint-Elme, dont la mort fut imputée à ce fonctionnaire.

Le 28 mars 1895, jour de la chute du cabinet Ferry, le député de la Corse lui demeura fidèle. Il soutint également, mais avec plus de réserve, le cabinet Henri Brisson, qui présida aux élections d'octobre.

Candidat sur la liste républicaine de la Corse, il échoua avec un chiffre de 24,625 voix. (Le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Montera, avait 24,953 voix). Mais l'élection des conservateurs ayant été invalidée par la Chambre, le 5 décembre 1885, les électeurs furent convoqués de nouveau pour le 14 février 1886, et, cette fois, M. Arène l'emporta, par 25,948 voix (49,382 votants, 73,887 inscrits.) Avec lui étaient élus MM. Astima, Ceccaldi, de Susini. Dans la nouvelle législature, il a continué son concours à la politique républicaine modérée ; inscrit à l'Union des gauches, il a soutenu les ministères Rouvier et Tirard pour lesquels il a voté dans les séances des 19 novembre 1887 et 30 mars 1888. Précédemment, il s'était prononcé contre la proposition Rochefort sur l'amnistie, contre la proposition Michelin tendant à rechercher les origines et les auteurs responsables de l'expédition du Tonkin, contre l'ordre du jour Camélinat en faveur des grévistes de Decazeville, etc. En octobre 1888, à propos des réclamations de la presse contre l'attitude de la questure de la Chambre à son égard, M. E. Aréno donna sa démission de vice-président de la Chambre, avec tout le bureau, puis la retira, en conformité du vote de la Chambre qui refusa de l'accepter.

Le 11 février 1889, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal ; et le 14, il s'est abstenu sur l'ajournement de la révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Floquet). Nommé rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre trois députés, membres de la Ligne des Patriotes, il a montré, dans la discussion, une passion que le rôle de rapporteur ne comportait peut-être pas, mais aussi un entraînement et un esprit d'avis qu'on ne lui connaissait pas encore ; le 4 avril, il a voté pour la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

ARFEUILLÈRES (JEAN-BAPTISTE-HIPPOLYTE-ACHILLE D'), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Millevaches (Corrèze) le 9 mai 1819, mort à Peyrelevalde (Corrèze), le 30 mars 1880, avait été, sous l'Empire, maire de cette dernière commune où il était propriétaire ; conseiller général, plusieurs fois réélu, du département de la Corrèze, il dut principalement aux protestations qu'il exprima contre la dissolution (décembre 1870) des conseils généraux par le gouvernement de Bordeaux, son élection législative du 8 février 1871. Les conservateurs de la Corrèze le nommèrent leur représentant à l'Assemblée nationale par 22,596 voix sur 54,642 votants et 83,707 inscrits. Le premier de la liste républicaine, M. Madesclaire, n'obtint que 12,157 voix. La même année (8 octobre), M. d'Arfeuillères fut nommé encore une fois conseiller général du canton de Sornac.

À l'Assemblée, il siégea à droite et prit part à la discussion de quelques lois, entre autres de la loi municipale ; il fit aussi partie de plusieurs commissions. Il déposa une proposition tendant à empêcher l'abus des nominations faites à la dernière heure par les ministres sortant de fonctions. Inscrit aux deux réunions monarchistes *Colbert* et des *Réservoirs*, il fut des 80 signataires de l'Adresse au Pape, à propos du *Syllabus*, qui s'engageaient à « conformer non seulement leurs intelligences, mais toute leur conduite privée et publique aux prescriptions du grand et courageux *Syllabus* qui garde toute la vérité sociale. »

M. d'Arfeuillères vota, jusqu'en 1875 : pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil contre les d'Orléans, le pouvoir constituant, le gouvernement du 24 mai, le Septennat ; contre la dissolution, les propositions Casimir Périer et Wallon, l'amendement Pascal Duprat sur l'élection du Sénat, et les lois constitutionnelles.

ARGENCE (JEAN-BAPTISTE-DÉSIRÉ-PROSPER), député au Corps législatif en 1869-70, né à Troyes (Aube), le 8 février 1812. Avocat et maire de Troyes sous l'Empire, puis conseiller général, M. Argence se présenta, avec l'appui officiel du gouvernement impérial, le 24 mai 1869, dans la 1^{re} circonscription de l'Aube : il fut élu avec 20,878 voix sur 39,231 votants et 43,472 inscrits, contre les deux candidats de l'opposition libérale, MM. Casimir Périer (15,195 voix), et Mocoqueris (2,949).

Au Corps législatif, M. Argence fit partie de la majorité qui s'efforça de soutenir, quoique sans enthousiasme, l'« Empire libéral » de M. Emile Ollivier. Il s'associa à tous les votes de cette majorité, y compris celui de la déclaration de guerre, et rentra dans la vie privée au lendemain du 4 septembre. Il tenta vainement d'en sortir le 16 novembre 1873. Une élection partielle ayant eu lieu dans l'Aube, pour

remplacer M. Lignier, démissionnaire pour cause de santé, il obtint 17,844 voix seulement contre le général Saussier, candidat républicain, élu avec 42,294 voix.

ARGENSON *Voy.* VOYER D'ARGENSON.

ARGENT-DE-DEUX FONTAINES (CHARLES-MARIE, BARON), député au Corps législatif en 1852, né à Soissons (Aisne), le 26 novembre 1789, mort au château de Bouville (Eure-et-Loir), le 8 octobre 1852, appartenait à la branche aînée d'une ancienne famille originaire de Hainaut. Il entra à l'École Polytechnique en 1806, et servit, comme officier supérieur dans la maison militaire des rois Louis XVIII et Charles X, du 16 juin 1814 jusqu'en 1830. Compris dans le licenciement de cette maison à la Révolution de Juillet, ayant alors le grade de chef d'escadron, et officier de la Légion d'honneur, il se retira dans sa terre de Bouville, commune de Cloyes (Eure-et-Loir), où il s'occupa d'améliorations agricoles. Maire de Cloyes depuis 1841, conseiller général du département d'Eure-et-Loir en 1845, il fut, le 29 février 1852, élu député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription d'Eure-et-Loir, avec 19,417 voix sur 28,017 votants et 44,061 inscrits, contre MM. Gouvion-Saint-Cyr (6,738 voix), Noël Parfait (236) et Barthélemy (213). Il siégea parmi les défenseurs du gouvernement nouveau issu de la Constitution de 1852, et qui allait bientôt devenir de nom ce qu'il était déjà de fait, le gouvernement impérial. Il mourut d'ailleurs avant la proclamation définitive de l'Empire, et ne siégea que quelques mois au Palais-Bourbon.

ARGENTEUIL (D'). *Voy.* D'ARGENTEUIL.

ARGENTEUIL (D'). *Voy.* LE BASCLE.

ARGENTRÉ (LOUIS-CHARLES DUPLESSIS D'), député à la Constituante de 1789, né à Argentré-Duplessis (Ille-et-Vilaine), le 10 juin 1723, mort à Munster (Allemagne), le 28 mars 1808. Evêque de Limoges, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux de 1789, le 21 mars, par la sénéchaussée de Limoges. Il fut de ceux qui restèrent attachés aux prérogatives de leur ordre et qui refusèrent de suivre l'Assemblée dans la voie où elle s'engagea. Adversaire de la Révolution, il favorisa, de concert avec l'évêque de Clermont, les ecclésiastiques non assermentés. Bientôt la marche de la Révolution l'obligea à quitter la France; il se réfugia en Allemagne, à Munster, et il continua de donner par lettres ses instructions à ses grands vicaires, restés dans son diocèse. Il ne revint pas en France après le Concordat, et se contenta de faire passer, le 20 février 1803, aux fidèles de son diocèse, un avertissement qui les invitait à reconnaître pour leur évêque, celui qui venait d'entrer en fonctions avec l'autorisation du pape Pie VII. Il mourut en émigration.

ARGOUT (APOLLINAIRE-ANTOINE-MAURICE, COMTE D'), pair de France en 1819, ministre sous Louis-Philippe et sénateur du second Empire, né à Vasselim (Isère), le 28 août 1782, mort à Paris, le 15 janvier 1858, issu d'une vieille famille du Dauphiné, débuta dans l'administration comme receveur des contributions à Anvers (1806), devint inspecteur (1811), maître des requêtes au Conseil d'Etat (1814), puis en service extraordinaire et préfet des Basses-Pyrénées en 1815. Ensuite préfet du

Gard, il avait réussi à calmer les passions politiques, très excitées dans ce département, quand M. Decazes le nomma pair de France, le 5 mars 1819. Il y défendit le ministère, notamment contre les violentes attaques de M. Clausel de Caussergues, et vota constamment avec la droite modérée. Aux journées de Juillet 1830, il s'efforça d'obtenir le retrait des ordonnances; on a même dit, qu'avec M. de Sémonville, il engagea le duc de Raguse, qui était à la tête des forces militaires, à arrêter les ministres, et à transiger, au nom du roi, avec les insurgés. Le 29 juillet, tous les deux se rendirent à Saint-Cloud, auprès du roi, et ne purent obtenir que la formation d'un nouveau ministère; ils vinrent en apporter la nouvelle à l'Hôtel de Ville, où ils furent fort mal reçus. M. d'Argout retourna à Saint-Cloud avec M. de Virolles le lendemain, et arracha enfin à Charles X la révocation des ordonnances; mais quand ils se présentèrent devant la commission municipale, on refusa de recevoir les pièces, par ces mots: Il est trop tard!

Les opinions modérées du comte d'Argout s'accoutumèrent de la monarchie de Juillet, et, dès le 17 novembre 1830, il entra dans le ministère Laffitte comme ministre de la marine, en remplacement du général Sébastiani; il resta comme ministre du Commerce et des Travaux publics dans le cabinet Casimir Périer, le 13 mars 1831, et dans le ministère Soult (11 octobre 1832); il prit le portefeuille de l'Intérieur et des Cultes, du 31 décembre 1832 au 4 avril 1834, date à laquelle il fut remplacé par Thiers, et devint gouverneur de la Banque de France. Le 18 janvier 1836, il remplaça au ministère des Finances M. Humann démissionnaire, garda ce poste dans le cabinet Thiers du 22 février suivant, et tomba avec ce ministère, le 6 septembre, sur le refus du roi d'intervenir dans les affaires d'Espagne. Il reprit le poste moins tourmenté de gouverneur de la Banque de France, qu'il ne quitta plus. Nommé le 7 octobre 1847 grand croix de la Légion d'honneur, il fit partie de la première promotion des sénateurs du second empire, le 26 janvier 1852.

Sous le gouvernement de Juillet, le nez de M. d'Argout fut la cible des traits les plus piquants des caricaturistes; après Louis-Philippe, ce fut certainement le ministre le plus malmené par la *Caricature* et par le *Charivari*; Barthélemy ne le ménagea guère aussi dans la *Nemésis*; mais ces attaques firent plus pour sa popularité que ses services ministériels et parlementaires.

ARJUZON (GABRIEL-THOMAS-MARIE, COMTE D'), pair de France pendant les Cent-Jours et sous la Restauration, né à Paris, le 1^{er} février 1761, mort à Paris, le 9 décembre 1851, était le fils d'un fermier général. Il entra dans l'administration des finances, où il fut quelque temps receveur général. En 1789, il était électeur de la noblesse d'Evreux. Chef de bataillon de la garde nationale de cette ville en 1790, il traversa la Révolution sans y jouer aucun rôle marqué, fut nommé en 1806, président du collège électoral de l'Eure, et passa la même année, en qualité de chambellan, au service de Louis-Napoléon, roi de Hollande. Madame d'Arjuzon avait été elle-même dame du palais de la reine Hortense, avant l'époque où cette princesse monta sur le trône de Hollande. Le comte d'Arjuzon avait, en outre, servi comme aide-de-camp du général en chef de l'armée du Nord, en 1805 et 1806. Napoléon le fit comte